

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 19 janvier 2021

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Anthony HAREL (arrivée à 18H20), Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Olivier ROYDOR, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Pouvoirs : Marie-Anne LE METAYER à Sandrine GIROD

Début de la séance : 18H05

Secrétaire de séance : Olivier ROYDOR, adopté à l'unanimité

1. Projet ASA du Reculet

La séance débute par l'intervention de l'ADEFOR pour la présentation du projet de l'ASA du Reculet.

Monsieur LEPLAIDEUR, Responsable équipe forêt – manager de l'ADEFOR 39, rappelle les fonctions de cette association telles que le conseil en gestion des propriétés privées forestières, le conseil juridique ou fiscal, l'assistance aux propriétaires individuels ou regroupement de projet collectif par le biais d'une ASA (Association Syndicale Autorisée), qui est un établissement public administratif sous contrôle de l'État. L'ASA est un outil fédérateur légal pour les propriétaires de parcelles qui en sont adhérents et peuvent donc définir des plans d'action pour l'exploitation de leurs biens, comme la création et l'entretien de routes forestières communales ou pistes forestières.

Deux ASA sont en cours de création sur le territoire : Le Reculet depuis 2017 et Combe Froide depuis 2019. Des groupes de travail constitués de propriétaires élaborent actuellement les projets en vue de l'enquête publique obligatoire pour leur création officielle.

La commune, qui doit donner son avis en tant que responsable de l'aménagement de son territoire, est également concernée par l'ASA du Reculet de par la voie communale VC n°5 qui est son entrée depuis l'Enquerne et sur une longueur de 1,860 Km. Le classement en voie communale entraîne l'obligation pour la commune de son entretien, entretien qui représente des coûts importants lorsque la voie est empruntée par des grumiers de 70T par temps humide (une bonne partie du tracé étant dans une zone argilo-tourbeuse). C'est en ce sens qu'au cours du mandat précédent, le conseil a sollicité l'ADEFOR pour envisager la création d'une ASA et le déclassement en chemin rural de tout ou partie de la voie communale.

18h20 : Arrivée de Anthony HAREL

Un chiffrage de remise en état de la voie communale à hauteur de 67 553,11 € TTC est présenté, consistant en un décaissement et l'apport d'une couche de 30cm de calcaires minés sur place et concassés, avec la pose d'évacuation d'eau. Le reste du chemin rural serait financé par les propriétaires de l'ASA. Une seconde proposition serait que la commune rejoigne le projet d'ASA et accepte de déclasser la voie communale pour bénéficier des subventions accordées dans ce domaine, ce qui ramènerait le devis à 35 463,74 € TTC, montant éligible au FCTVA.

Après présentation du dossier, les élus souhaitent réfléchir sur la suite à donner à ce sujet. Une délibération sera à prendre lors du prochain conseil municipal. D'ici là, de nombreuses interrogations devront être abordées : Quel est l'intérêt pour la commune ? Comment protéger les résidents des maisons isolées dans ce territoire ? Comment garantir le maintien en état de la voie au vu des caractéristiques géologiques du secteur et des usages des riverains et des exploitants agricoles et forestiers ? Qui sont les propriétaires dans ce périmètre ?

En tout état de cause, la création d'une ou deux ASA est soumise à enquête publique, tout comme le déclassement d'une voirie communale. Les parties prenantes mais aussi tous les citoyens seront invités à exprimer leurs avis à cette occasion.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14/12/2020

Il convient de rectifier la longueur de voirie communale annoncée sur le compte-rendu du dernier conseil. La délibération telle qu'elle a été transmise au contrôle de l'égalité fait état des chiffres suivants :

Total des voies communales :	17 042 m
Total des places publiques :	1 693 m
<u>Total longueur de voirie communale =</u>	<u>18 735 m</u>

D'après cette correction, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu du 14 décembre 2020.

3. Achat de la parcelle AC 343 – Route de Chaudezembre

En 2019, un bornage a été réalisé sur la parcelle AC 16 – Route de Chaudezembre afin de détacher un lot pour emprise de voirie et intégration de la borne d'incendie dans le domaine communal.

Monsieur le Maire souhaite entendre les propriétaires pour évoquer les conditions d'achat de cette parcelle afin que la délibération soit prise lors du prochain conseil municipal.

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt que le conseil municipal se réunisse pour établir le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) 2021. Celui-ci permet de discuter et de construire le budget avant de le voter en avril. La Commission Finances se réunira en amont pour préparer les chiffres de l'année 2020 et les dossiers à prendre en compte cette année. Elle rencontrera également le Trésorier le 8 février pour le budget Assainissement afin de préparer le financement des coûts de l'étude diagnostique et des travaux à venir sur le système d'assainissement collectif. D'ici là les Commissions ou Comités Consultatifs se réuniront pour faire remonter leurs projets. La date du 1^{er} mars 2021 à 19H est fixée pour le DOB.

De plus, dans le cadre de l'ouverture budgétaire 2021 et dans l'attente du vote du budget, il est possible d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, afin de permettre le paiement d'éventuelles factures.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

Budget Principal :

2111	Terrains nus	2 500 €
2117	Bois, forêts	3 550 €
2121	Plantations d'arbres	125 €
21318	Autres bâtiments publics	20 194 €
2138	Autres constructions	6 250 €
2151	Réseaux de voirie	5 000 €
2152	Installations de voirie	183 €
2158	Autres matériels & outillage	1 750 €
2183	Matériel de bureau et info.	432 €
2188	Autres immo corporelles	11 897 €

Budget Assainissement :

21351	Bâtiments d'exploitation	750 €
215	Install., mat. et outil. tech.	625 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	3 121 €

5. Demande de locations communales

Monsieur le Maire présente la demande de studio par Monsieur Adrien EYMIN, stagiaire au Groupe Grand Tétras aux Bouchoux. Il lui a été proposé le studio meublé Magras dans le bâtiment du RDS.

Cette demande est compatible avec le planning prévisionnel de chantier, qui ne pourra démarrer avant le 31/07/21. Les autres locataires concernés pourront donc avoir un avenant à leur bail jusqu'à cette date. La commune s'engage à les tenir informés de la situation.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de louer le studio meublé « Magras » à M. Adrien EYMIN du 17 janvier 2021 au 31 juillet 2021, **FIXE** le loyer mensuel à deux cent soixante Euros (260,00 €) avec une provision sur charges à soixante-cinq Euros (65,00 €) chaque mois, **FIXE** le montant du dépôt de garantie à deux cent soixante Euros (260,00 €), **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et signer le bail avec le locataire.

6. Convention de partenariat e-Carte Avantage Jeunes

En tant que partenaire de la Carte Avantage Jeunes, la Commune est sollicitée pour accorder un avantage aux détenteurs de l'abonnement. Il s'agit d'offrir un forfait journée de ski alpin au Télési du Crêt pour l'édition 2021-2022.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** l'octroi d'un forfait journée de ski alpin au Télési du Crêt valable une fois par bénéficiaire durant la période 2021-2022, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Point Info Jeunesse Jura.

7. Prix de vente des jalons de déneigement

A chaque commande de jalons de déneigement, la Commune propose aux particuliers qui en ont besoin pour l'accès à leur propriété d'en acquérir. Cette année, la commune a commandé 250 jalons dont le prix unitaire TTC est de 3,66 €. Il est proposé de le vendre à un prix comprenant la mise à disposition par l'employé communal et les frais administratifs pour refacturation.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** le tarif du jalon à 4 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Questions diverses

- Travaux de réhabilitation du RDS : Avec l'appui de la Sous-Préfecture, une réunion avec l'ensemble des co-financeurs potentiels se tiendra fin février à Saint-Claude : l'État par la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR, le Parc naturel régional du Jura au titre des fonds européens, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude pour l'office du tourisme point info, le Département, la Région et le SIDEC (au titre des aides qu'il gère pour le compte de l'Ademe).
- Boisements irréguliers sur le territoire : La Commune dispose d'un règlement de boisement obligeant tout projet de plantation à déclaration préalable et soumis à restrictions, selon une carte communale, pour maintenir l'espace agricole et conserver des paysages ouverts et de la biodiversité. Ces documents sont annexés au PLU et consultables sur <https://www.mairie-la-pesse.com/urbanisme-amenagement/> . Or, il est apparu que certains propriétaires n'ont pas respecté ce règlement dans la dernière décennie, avec dans certains cas des atteintes aux réseaux électriques, téléphoniques et routiers. Un courrier sera donc envoyé aux propriétaires pour

rappeler la réglementation en vigueur et ainsi faire détruire les arbres illégalement plantés sur des terrains à vocation agricole.

- Périscolaire : La commission Extrascolaire du comité de pilotage inter-SIVOS étudie la réouverture du Centre de loisirs pendant les vacances scolaires afin de vérifier la fréquentation et donc la pertinence de ce pôle pour le scénario du futur regroupement scolaire. Selon les chiffres en 2016, lorsque ce service était encore offert à l'ALSH des Moussières, les enfants de La Pesse représentaient 28% de la fréquentation, représentant une participation communale de 6 000 € environ. S'agissant d'une compétence qui relèvera du SIVOS fusionné, la commune de La Pesse estime que les frais de fonctionnement de l'extrascolaire non couverts la facturation du service aux parents doivent être partagés entre les communes au prorata des enfants de chaque commune, comme le sont les dépenses de fonctionnement au sein d'un SIVOS. La question posée ce jour est d'obtenir l'accord de principe du conseil municipal de prendre en compte cette dépense prévisionnelle dans le budget 2021. Après un tour de table, les élus acceptent la démarche si toutes les communes participent aussi au prorata des enfants scolarisés sur leur territoire.

La commission Bâtiments se réunira jeudi 21 janvier pour travailler sur le cahier des charges des différents scénarios. Il est rappelé l'importance de disposer d'éléments concrets pour choisir entre les scénarios.

- Route de la Borne au Lion : Suite au fort enneigement et aux chutes d'arbres qui ont suivi, le domaine nordique a été fermé par la Communauté de Communes HJSC pour des raisons de sécurité puis pour les opérations de bûcheronnage sur les pistes. Des riverains ont émis la demande d'être informés de ces fermetures dans le cadre de leurs déplacements sur les voies. De plus, la commune se doit d'être réactive lorsque les arbres empêchent l'accès aux habitants. Monsieur le Maire s'engage à missionner des bûcherons pour une intervention rapide à la charge de la collectivité.
- Accueil touristique : La période inédite de par la fermeture des domaines alpins et de l'enneigement de qualité, fait que La Pesse accueille chaque week-end de nombreux visiteurs. Il a été nécessaire d'accentuer le déneigement des parkings et la signalétique pour rappeler le fonctionnement des espaces ludiques et gérer l'afflux de touristes. La question se pose d'anticiper les vacances d'hiver et garantir la sécurité des piétons. Des restaurateurs pourront proposer des boissons, plats et autres consommations à emporter.
- Point déneigement : Le plan mis en place en 2017 connaît sa première saison de fort enneigement. Certaines failles ont nécessité que la commune coordonne les opérations. Il est prévu de mettre des niveaux d'alerte en fonction des épisodes neigeux afin de renforcer l'équipe au centre du village essentiellement. Cela amène le problème des véhicules stationnés qui empêchent le bon déneigement des parkings. Un arrêté sera pris pour définir de nouvelles règles sur ces stationnements.

La commission STU se réunira le 29 janvier 2021 à 19 heures.

- Projet de Lotissement La Combe : le promoteur Jurisparc a annoncé se retirer du projet, invoquant les coûts à engager pour compenser les impacts avérés par les études environnementales et autres obligations liées à la topologie et la géologie du terrain. Les élus souhaitent continuer la réflexion sur l'urbanisme à envisager dans les années à venir et anticiper le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Un groupe de travail rassemblant 6 élus va engager une réflexion sur les limites du PLU actuel, sur les nouvelles demandes et les nouvelles possibilités juridiques concernant l'habitat, dans l'objectif de formuler un diagnostic de la commune et d'être force de proposition dès l'ouverture de la démarche PLUi, afin que ce document reflète au mieux les besoins des différents territoires au sein de la communauté de communes. Ce groupe de travail organisera aussi la réunion publique (reportée en raison des conditions sanitaires) sur le thème de l'habitat.
- Commissions et comités consultatifs : Les conditions sanitaires actuelles interrogent sur l'avancée des projets des comités. Il est décidé de ne pas suspendre ceux déjà lancés, afin de ne pas perdre la dynamique, les protocoles pouvant être appliquées lors des réunions.

D'autre part, Olivier ROYDOR annonce vouloir se retirer de la commission Forêt/Agriculture/Environnement. Julien CARNOT demande à le remplacer.

- Boulangerie : Laëtitia GUILLERMIN reprendra l'activité au printemps. D'ici là, des travaux de mise aux normes électriques seront effectués par la commune en tant que propriétaire du local. Il conviendra d'obtenir plusieurs devis. La locataire prendra à sa charge les modifications de l'enseigne et autres travaux qu'elles souhaite entreprendre.

La séance est levée à 23H00.

Le prochain conseil municipal est fixé au **mercredi 17 février 2021 à 19h**.

PROJET